



Plan de transition pour le climat d'Hermès

Introduction

Le modèle artisanal d'Hermès présente structurellement des émissions de CO2 faibles.

Hermès reconnaît l'urgence de faire face au défi mondial du changement climatique. Avec une approche responsable et de long terme, Hermès comprend l'impact que ses opérations peuvent avoir sur l'environnement et la société. Pour agir de manière proactive, Hermès élabore un plan complet de transition face au changement climatique. Ce plan de transition pour le climat établit des responsabilités claires, s'intègre à la stratégie et à la planification financière, prend en considération les aspects à court et à long terme, met l'accent sur des actions rapidement réalisables, couvre tous les scopes du Groupe (dont sa chaîne de valeur), et fera l'objet de mises à jour régulières.

Gouvernance

Le Comité exécutif d'Hermès possède une vision globale du Groupe sur les questions climatiques. Cela a été souligné lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires où les questions liées au changement climatique pour l'année 2022 ont été abordées. Les sujets avancés furent la réduction des émissions, l'adoption d'électricité renouvelable, la promotion de l'immobilier responsable et bas carbone, le développement de sites de production à énergie positive, la collaboration avec l'initiative Science-Based Targets (SBTi), et la contribution volontaire à la compensation carbone par des solutions basées sur la nature.

La réorganisation de la gouvernance du sujet de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) mise en place fin 2022 renforce significativement le rôle du Comité exécutif et assure un positionnement stratégique validé par la plus haute instance du Groupe. Désormais, et dès 2023, des sessions entièrement dédiées au développement durable sont organisées tous les deux mois. Ces sessions permettent de valider les orientations stratégiques, de suivre les objectifs associés et les résultats, et d'assurer une revue périodique de l'adéquation des ressources allouées aux objectifs. Par une connaissance plus intime des sujets, le Comité exécutif sera ainsi mieux à même d'inscrire les enjeux RSE dans la stratégie du Groupe, mais aussi de permettre la mise en œuvre plus efficace des différents projets internes.

Les missions du Conseil de surveillance en matière de RSE sont les suivantes :

- le Conseil est informé, notamment par l'intermédiaire du comité RNG-RSE, des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale et performance extra-financière ;
- le Conseil examine régulièrement, par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, les opportunités et les risques sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Une présentation des enjeux de RSE est faite régulièrement au Conseil depuis 2015. Dans le cadre de son rôle de contrôle de la gestion, les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE et leurs modalités de mise en œuvre ont été présentées au Conseil de surveillance. Les résultats obtenus sont présentés chaque année au Comité RNG-RSE qui en rapporte au Conseil de surveillance. Plusieurs membres du Conseil ont suivi à leur demande la formation de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) sur « Le Conseil et la RSE ». Le Conseil de surveillance suit désormais des sessions de formation régulières, incluant des sujets liés au climat.

Pour superviser la mise en œuvre des approches RSE validées par le Comité exécutif, le Conseil du développement durable compte 14 membres, directeurs des principales fonctions centrales et filières intégrées du Groupe. Ce Conseil supervise les réalisations de la démarche RSE, pilote les projets transverses majeurs, supervise les feuilles de route des principales entités de la maison, lance et suit des groupes de travail ad hoc, et identifie les arbitrages à soumettre à l'appréciation du Comité exécutif.

Depuis 2019 (rémunération variable due pour 2019, mesurée et payée en 2020), la rémunération variable des deux gérants est conditionnée pour partie (10 %) à un critère « RSE » traduisant les engagements affirmés et constants du Groupe en matière de développement durable. Ce critère RSE contribue aux objectifs de la politique de rémunération des gérants. Ce critère est lié à l'intensité énergétique des sites industriels (kWh / M€ de chiffre d'affaires) qui est en lien avec les objectifs de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (détaillés ci-dessous). Ce critère a été à nouveau atteint en 2022, car le Groupe a réussi à réduire sa consommation énergétique industrielle de 1,16 par rapport à une augmentation d'activité de 3,1 et à une diminution des émissions de GES des scopes 1 et 2.

Plus de détails sur les gouvernances RSE et climat sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2022 à la page 64.

Stratégie

Le modèle d'entreprise d'Hermès repose sur de nombreuses activités dans plusieurs pays, ce qui répartit les risques et les opportunités liés aux impacts climatiques. La stratégie du Groupe vise à réduire ses émissions de carbone conformément à l'Accord de Paris, à surveiller ses risques de transition et à s'adapter le plus tôt possible aux conditions climatiques défavorables.

Hermès s'est engagé publiquement et concrètement à définir des objectifs de réduction basés sur la science de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ils ont été validés et publiés par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Cet engagement permettra au Groupe de suivre une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes, avec une ambition alignée sur un scénario à 1,5°C. Hermès s'engage à réduire de 50,4 % les émissions GES des scopes 1 et 2 en valeur absolue et de 58,1 % les émissions GES du scope 3 en intensité, par millions d'euros de marge brute, sur la période 2018-2030 (en exercice financier). Pour compléter le plan de transition pour le climat, l'ambition du Groupe de s'inscrire dans une cible « net zéro » à l'horizon 2050 s'articule autour de deux approches complémentaires : se concentrer sur la réduction des émissions dans sa propre chaîne de valeur, et recourir à des mécanismes de compensation volontaire. Les stratégies d'adaptation sont également de plus en plus prises en compte par le Comité exécutif, activité par activité et pays par pays.

Analyse des scénarios

Hermès réalise des analyses de scénarios pour identifier les adaptations potentielles de sa chaîne de valeur (interne, externe) afin de réduire son exposition aux effets du changement climatique. Selon les régions et les activités, les effets du changement auront un impact variable sur l'activité d'Hermès, en fonction des mesures prises pour effectuer la transition vers un monde bas-carbone, incluant par exemple la taxe carbone, les évolutions réglementaires et les comportements des clients. L'ampleur et la gravité de ces changements influenceront ces impacts, ainsi qu'une série de facteurs tels que l'emplacement géographique, la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement amont, la qualité et la capacité des infrastructures locales, ainsi que le comportement d'autres acteurs de l'écosystème du Groupe. Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques, et l'évaluation de leur pertinence, pour définir des plans d'action au sein de chaque activité, avec l'aide d'experts et d'outils basés sur la science.

Planification financière

Le Comité exécutif approuve les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du plan de transition, qu'elles soient exceptionnelles ou budgétées. Par exemple, en 2022, la cristallerie Saint-Louis a installé un nouveau four à bassin incorporant une technologie d'oxy-combustion, réduisant ainsi sa consommation de gaz naturel de plus de 30 % et, par conséquent, ses émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'engagement de construire des maroquineriers, comme Louviers et la Sormonne, suivant l'objectif ambitieux du E4C2, a entraîné une augmentation significative des coûts de construction. Le coût de ces investissements liés au changement climatique a été validé par le Comité exécutif.

Hermès a établi des plans d'action dans le cadre de son programme de décarbonation industrielle, comprenant des objectifs spécifiques pour les scopes 1 et 2. Hermès vise à atteindre 100 % d'électricité renouvelable dans ses propres opérations d'ici 2025 et 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2030. Le Groupe planifie la sortie des énergies fossiles de ses sites industriels. De plus, Hermès vise à réduire de 50 % l'empreinte carbone par mètre carré des surfaces immobilières construites ou rénovées d'ici 2030 par rapport à 2018. Ces plans d'action sont reflétés dans les états financiers consolidés par le biais d'investissements opérationnels et de dépenses d'exploitation.

Engagement de la chaîne de valeur et initiatives bas carbone

Au-delà de ce plan de décarbonation, Hermès s'engage à prendre ses responsabilités à la fois dans ses sphères directes et étendues d'influence, y compris pour les émissions du scope 3. Plus précisément, Hermès se concentre sur les sources majeures d'émissions telles que les achats, le transport, l'immobilier (y compris les matériaux) et les déplacements des collaborateurs.

En ce qui concerne la décarbonation des achats, l'objectif est d'accompagner les fournisseurs et partenaires pour qu'ils puissent réaliser en interne leur propre bilan carbone puis allouer à chaque métier d'Hermès la part lui revenant. Pour les fournisseurs plus matures, un questionnaire leur est envoyé pour qu'ils partagent leur stratégie RSE, leur bilan carbone voire leur trajectoire de réduction, à commencer par leurs scopes 1 et 2. Une évaluation des fournisseurs ciblée sur leur bilan carbone avec un plan d'action permettant leur suivi et leur accompagnement dans la diminution de leurs émissions de GES est prévue pour 2023.

Pour améliorer l'empreinte carbone du transport, deux leviers principaux sont mobilisés, par la direction commerciale : mettre en place des transports alternatifs, notamment à l'avion, et changer de carburant. Le transport de proximité, c'est-à-dire les livraisons en centre-ville à partir des entrepôts locaux, est réalisé lorsque cela est possible en véhicules électriques ou hybrides. Pour les transports plus lointains (Asie, Amérique, Océanie), le maritime est utilisé de préférence lorsque la nature, le volume et/ou la quantité des articles à transporter le permettent. Les appels d'offres en matière de transport de marchandises incluent systématiquement un critère lié à l'amélioration de l'empreinte carbone : l'utilisation de GNV et de bioGNV pour le transport routier, de SAF (Sustainable Aviation Fuel) pour le transport aérien, de SMF (Sustainable Maritime Fuel) pour le transport maritime, sont progressivement demandés aux prestataires retenus.

Pour l'utilisation de matériaux, la direction Immobilière groupe applique le référentiel immobilier durable « Harmonie ». Ce référentiel a été labélisé par un tiers et repose sur des normes uniques et exigeantes en matière de durabilité. Parmi ses exigences, « Harmonie » ambitionne la réduction de 50 % de l'empreinte carbone /m² des surfaces construites ou aménagées d'ici 2030. Cette démarche systématise l'analyse de cycle de vie des matériaux de construction, le Bilan Carbone® des nouveaux magasins et des nouveaux bâtiments pour favoriser des choix de matériaux de construction peu émissif en carbone, dus à leur nature, à la diminution de leur poids, à la recherche d'approvisionnements locaux et ou leur mode de transport. Par exemple en 2022, dans la concrétisation de la trajectoire carbone, avec des performances énergétiques au-delà du Label E4C2 (bâtiment à énergie positive en intégrant l'énergie consommée par les process industriels), l'ACV des matériaux et des énergies utilisés donne un bilan de 776 kg eq CO₂ /m² pour la maroquinerie de Louviers et de 810 kg eq CO₂ /m² pour la maroquinerie de la Sormonne. Pour comparaison, une maroquinerie de même nature en 2018 émettait en matériaux et en énergie 1100 kg eq CO₂ /m².

Hermès conduit également une politique volontariste de remplacement des véhicules thermiques par l'électrique ou l'hybride (34 % de la flotte actuelle en France), tant pour les véhicules de fonction que pour les véhicules de service. En effet, la politique véhicules d'Hermès a toujours anticipé les réglementations, en France ou à l'international. En ce qui concerne les déplacements plus longs, les perturbations liées à la crise sanitaire ont permis de solidifier les solutions alternatives de travail (visioconférences), et d'accélérer la prise de conscience des collaborateurs sur l'examen des modes de travail les plus efficaces à l'international.

Participation aux politiques publiques

Hermès s'engage auprès d'associations professionnelles et d'autres organismes indépendants sur des sujets liés au climat. Ces engagements sont gérés au niveau du Groupe, assurant une approche commune entre les activités et les géographies, ainsi qu'une cohérence avec sa stratégie climatique. La transition vers une économie bas carbone progresse ainsi avec succès grâce à la sensibilisation aux enjeux liés au climat, et au partage des meilleures pratiques et solutions opérationnelles. De plus, Hermès est attentif à la transparence et à la cohérence de sa politique avec celle du secteur en présentant ses actions selon le cadre recommandé par le TCFD (Taskforce on Climate related Financial Disclosures), en répondant au questionnaire sur le climat du CDP (Carbon Disclosure Project) et en participant à des initiatives sectorielles telles que l'UNFCCC (United Nations Fashion Industry Charter for Climate Action). En 2022, Hermès a continué à déployer l'évaluation de son exposition aux risques climatiques avec le WWF France et a rejoint l'Initiative Net Zero. Hermès participera au groupe de travail sur les émissions évitées du secteur textile. Le Groupe prévoit également une évaluation du portefeuille de ses produits selon le protocole SCAP (Security Content Automation Protocol) en 2023.

Risques et opportunités

L'évaluation des risques, réalisée sous le contrôle du Comité de gestion des risques du Groupe, couvre les opérations directes, la chaîne d'approvisionnement (amont) ainsi que les sujets avals potentiels (image, réseau de distribution, etc.). Une étude de sensibilité des risques climatiques liés au changement climatique a été lancée en 2020 pour mettre à jour les plans de résilience des activités touchées par ces risques. Les risques et opportunités liés au climat sont identifiés par Hermès à court, moyen et long termes. L'approche d'Hermès en matière d'adaptation au changement climatique se concentre sur l'identification et l'évaluation des risques (stratégiques, opérationnels et financiers) pour élaborer des plans d'action au sein de chaque filiale.

En 2022, Hermès a lancé un processus collaboratif de prospective stratégique nommé "IRIS" impliquant plus de 15 grandes entreprises et organisations de différents secteurs ainsi que des instituts de recherche. Les travaux visent à construire des outils partagés, opposables et rigoureux ainsi qu'une "grammaire méthodologique" commune. Le Groupe a également lancé une étude approfondie des risques physiques et de transition encourus par ses chaînes de valeur de matières premières, avec le soutien d'experts. Les résultats de ces études seront intégrés dans la planification stratégique à moyen terme.

Objectifs

La politique du Groupe consiste à s'engager résolument vers un monde bas carbone, avec des objectifs quantifiés inscrits dans un calendrier. Le plan comprend des objectifs fondés sur la science et alignés avec un monde à 1,5°C, visant à réduire de 50,4 % la valeur absolue des émissions de GES pour les émissions des scopes 1 et 2, et de 58,1 % la valeur relative (émissions de GES par million d'euros de marge brute) pour les émissions du scope 3 sur la période allant de 2018 à 2030. Cet objectif comprend l'implication de la chaîne d'approvisionnement, des fournisseurs et des partenaires dans le processus.

Le Groupe s'est également fixé d'autres objectifs climatiques ambitieux. D'ici 2025, il vise à mettre en place 100 % d'électricité renouvelable et, à plus long terme, d'ici 2030, Hermès prévoit d'atteindre les 100% d'énergies renouvelables sur l'ensemble de ses opérations, illustrant ainsi son engagement en faveur de l'énergie bas carbone. Cela inclut des efforts résolus pour la sortie des énergies fossiles sur ses sites industriels. De plus, le Groupe s'engage à réduire de 50 % l'empreinte carbone par mètre carré des surfaces immobilières construites ou rénovées d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2018.

Le Groupe ambitionne d'atteindre sa cible « net zéro » d'ici 2050 en adoptant deux approches complémentaires. D'abord, en se concentrant sur la réduction des émissions dans sa propre chaîne de valeur, ce qui nécessite des changements organisationnels et technologiques internes et avec les fournisseurs. Ensuite, en recourant à la compensation volontaire, qui repose sur des solutions "basées sur la nature" grâce à des mécanismes de capture naturelle (par exemple, la plantation d'arbres) avec la mise en œuvre de projets à grande échelle nécessitant du temps pour se mettre en place sur le long terme.

Comptabilité et vérification des scopes 1, 2 et 3

Hermès base ses calculs d'émissions carbone sur les règles du protocole GHG. Le Groupe a mis en place un outil de reporting spécifique et fait régulièrement appel à des experts pour affiner les calculs de facteurs d'émission et réviser une partie des calculs réalisés par les métiers ou les filiales.

Hermès s'assure que l'audit des calculs de ses émissions carbone est effectué par un tiers indépendant. Dans le cadre de l'audit du document d'enregistrement universel, ce tiers vérifie les calculs annuellement.

En 2022, les émissions de GES du Groupe sont de l'ordre de 641 k tonnes eq CO₂ (en augmentation de 18,9 % par rapport à l'an dernier à données comparables). Avec une baisse de 28,4 % en valeur absolue des scopes 1 et 2 par rapport à 2018, et de - 46,5 % du scope 3 en intensité, les émissions sont en ligne avec les objectifs 2030 du Groupe validés par SBTi. Les ratios d'intensité du scope 3 enregistrés entre 2018 et 2022, représentés sur la courbe orange foncé, démontrent que le Groupe parvient systématiquement à dépasser les objectifs qu'il s'était fixé dans le cadre de sa trajectoire de baisse d'émissions. En 2022, le Groupe a atteint 80 % de son objectif de réduction du scope 3 selon SBTi.

Les émissions des scopes 1 et 2 représentent 31,3 k tonnes eq CO₂, c'est-à-dire les émissions directes et indirectes liées à l'énergie consommée des sites de production, des bureaux, des centres logistiques et des magasins. Ce chiffre est à apprécier compte tenu d'un modèle d'affaires où la majorité des objets sont produits en interne, donc il est représentatif d'une très grande partie de la production. Ce chiffre est en ligne avec les objectifs Hermès validés par le SBTi. Avec - 28,4 % en quatre ans, le Groupe progresse vers son objectif 2030, et poursuit l'effort de transformation nécessaire de l'outil industriel qui prendra plusieurs années à mettre en place.

Les émissions du scope 3 se situent à 609,6 k tonnes eq CO₂ pour le scope 3, qui prend en compte essentiellement le poids carbone des matières premières (64 % du scope 3), mais aussi tous les achats, les immobilisations, les déchets, la sous-traitance, l'emballage, les transports des produits, les déplacements des collaborateurs. Les transports amont et aval (catégories 4 et 9) représentent 15 % du total du scope 3. Avec - 46,5 % d'intensité en quatre ans, le Groupe est en ligne avec ses objectifs de réduction à l'horizon 2030.

Ces chiffres confirment les qualités d'un modèle artisanal français à faible empreinte environnementale : avec une intensité carbone de 78 (tous scopes). Le découplage entre la croissance de l'activité et l'empreinte du Groupe est de - 47,7 % en quatre années (2018-2022).

Analyse de correspondance

Thème du plan de transition	Élément	Référence au DEU 2022 d'Hermès International
Gouvernance	Surveillance par le Conseil	§ 2.1.6, § 2.5.6 and § 3.5.6.1
	Expertise du Conseil sur les questions liées au climat	§ 3.4.5.2
	Rôle de la direction dans les mécanismes de retour d'information	§ 2.1.6, § 2.5.1 and § 2.5.6
	Incidations de la direction liées aux indicateurs de performance climatique	§ 3.8.2.1.2
Stratégie	Existence d'un plan de transition aligné sur un monde à 1,5°C au sein de la stratégie d'entreprise et retour d'information des actionnaires	§ 2.5.7
	Lien entre les risques, les opportunités liés au climat identifiés (et potentiels) et la stratégie de l'entreprise	§ 2.4.1, § 2.4.2 and § 2.5.6.2.2
Analyse des scénarios	Détails de l'analyse de scénarios	§ 2.5.6
Planification financière	Détails de la planification financière associée à une transition climatique crédible	§ 1.10 and § 2.7.4
	Produits ou services bas carbone	§ 2.4.1
Engagement de la chaîne de valeur et initiatives bas carbone	Initiatives bas carbone - opérations directes	§ 2.4.1 and § 2.5.6.2.2
	Engagement de la chaîne de valeur	§ 2.4.2.1
Participation aux politiques publiques	Alignement de l'engagement en matière de politique publique avec l'ambition et la stratégie climatique	§ 2.5.6 and § 2.5.6.2.2
Risques & opportunités	Processus d'identification des risques et opportunités liés au climat	§ 2.5.6 and § 4.3
	Risques liés au climat	§ 2.5.6.1 and § 4.3
	Opportunités liées au climat	§ 2.5.6.1
Objectifs	Objectifs de réduction des émissions – en absolu et en intensité	§ 2.5.6
	Autres objectifs liés au climat	§ 2.5.6
	Objectif « Net-zéro »	§ 2.5.6 and § 2.5.6.3.1
Comptabilité et vérification des scopes 1, 2 et 3	Comptabilité complète des émissions vérifiée par un tiers	§ 2.5.6.2.1 and § 2.9